

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : Mme Anne AUBIN-SICARD, M Yoann GRALL

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

### **Convention fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés Des collectivités territoriales, des associations, des travailleurs indépendants Aux activités d'enseignements dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**

**Vu** la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que toute personne susceptible d'apporter une contribution aux activités obligatoires d'enseignement peut être autorisée ou agréée à intervenir au cours des activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

**Considérant** que, d'une part, Trivalis propose aux collectivités adhérentes d'intervenir auprès des écoles primaires de leur territoire et d'animer des ateliers sur le tri, le recyclage, le compostage et la réduction des déchets. Les collectivités diffusent, selon leur choix, l'information aux écoles.

**Considérant** que d'autre part, Trivalis offre ses équipements en visite pédagogique aux écoles.

**Considérant** qu'une convention a été signée le 16 octobre 2019 entre la direction des Services départementaux de l'Education Nationale et Trivalis afin d'organiser un partenariat entre ces 2 parties et plus précisément d'en définir les objectifs et le cadre d'intervention de chacun.

**Considérant** que cette convention s'est achevée le 16 octobre 2022 et qu'une nouvelle convention doit être signée afin de faire perdurer ce partenariat. La convention doit préciser le rôle des intervenants extérieurs, le périmètre d'intervention de chacun, les conditions de sécurité et les responsabilités de chacun.

**Considérant** que les activités concernées par l'intervention des ambassadeurs du tri, appelés animateurs, de Trivalis seront les suivantes :

- Intervention du personnel de Trivalis dans les classes
- Accompagnement des élèves sur les équipements de traitement des déchets appartenant à Trivalis permettant une visite pédagogique et l'apport d'informations techniques.

**Considérant** que la convention démarre en début d'année scolaire pour une durée de 3 ans maximum.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** les termes de la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et Trivalis dont le projet est joint en annexe,

**Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** les termes de la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et Trivalis dont le projet est joint en annexe,

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

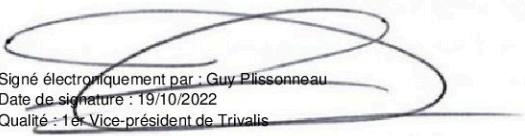
Le Président,

  
Signé électroniquement par : Damien  
Grasset  
Date de signature : 19/10/2022  
Qualité : Président de Trivalis  
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la publication de la décision (ou du contrôle de légalité).

  
Signé électroniquement par : Guy Plissonneau  
Date de signature : 19/10/2022  
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis